

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2018

Excusés : Estelle Bazanté (bon à pouvoir à Francis Guillon), Anita Pouzin

Secrétaire : Frédéric Métais

Le compte rendu de la séance du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 – Aménagement Atelier communal - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement de l'atelier communal dont le plan de financement serait celui-ci :

DETR (30%)	39 795 €
Contrat Vendée Territoire	38 700 €
Autofinancement	<u>54 155 €</u>
	132 650 €

Et de solliciter l'attribution de la DETR pour l'année 2018.

2 - Demande de subvention au Conseil départemental pour le projet d'atelier communal

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement de l'atelier communal dont le plan de financement serait celui-ci :

DETR (30%)	39 795 €
Contrat Vendée Territoire	38 700 €
Autofinancement	<u>54 155 €</u>
	132 650 €

Et de solliciter l'attribution d'une aide financière du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoire 2017-2020 de 38 700 €.

3 – Convention de délégation de compétences pour la gestion des transports scolaires

Le code des transports et le Code de l'éducation attribuant aux régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des périmètres urbains et la région des Pays de la Loire ayant décidé de maintenir l'organisation des transports scolaires en s'appuyant sur des organisateurs secondaires (AO2) comme le Département auparavant, une nouvelle convention doit être signée avec la Région qui vise à définir l'ensemble des compétences déléguées par la Région à l'AO2 et les conditions d'exercice de cette délégation. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ladite convention.

4 – Autorisation de passage pour le circuit pédestre « Le Barrage » de la commune de l'Orbrie

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le passage sur la commune de Saint-Michel-le-Cloucq du sentier pédestre « Le Barrage » créé par la commune de l'Orbrie, autorise le balisage de l'itinéraire et s'engage à conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, maintenir la libre circulation et rechercher un itinéraire de substitution en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural.

5– Convention Vendée Eau – Extension du réseau eau potable chemin du Pré blanc

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention Vendée Eau estimant la participation pour une extension du réseau eau potable chemin du Pré Blanc, à 1 462.73 € HT soit 1 609 € TTC.

6 – Création de poste et modification du tableau des effectifs

Suite à la demande de l'agent occupant le poste d'assistant de gestion administrative à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2018, un recrutement a été organisé afin de pourvoir à son remplacement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ▶ créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet soit 32 heures à compter du 1^{er} avril 2018,
- ▶ supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet soit 32 heures à compter du 1^{er} avril 2018.

7 – Création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison du départ à la retraite au 1^{er} avril 2018 de l'agent occupant le poste d'assistant de gestion administrative, il serait bien que la nouvelle personne recrutée sur ce poste puisse travailler en binôme avec ce même agent à compter du 19 mars 2018. Il propose pour répondre à ce besoin, la création d'un emploi pour une durée de 13 jours.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition et de créer 1 emploi temporaire contractuel de 13 jours.